

L'Association pour la défense de la plage de la Malconche et des Pertuis charentais (APLIMAP) a été créée en 2012 en partenariat avec les 3 mairies du Nord de l'île (Saint-Denis, La Brée, Saint-Georges) et 2 associations (UNAN, SPPIO) pour s'opposer à un projet d'installation de filières d'élevage conchylicole à proximité des plages de l'anse de la Malconche.

Par sa démesure et sa proximité de la côte, ce projet de nature et de dimension industrielle, conçu au bénéfice de quelques-uns, représentait un danger écologique majeur pour un site naturel exceptionnel et une menace pour l'économie touristique, première ressource de l'île.

Une première tranche de 42 filières a été implantée à la fin de l'été 2012 mais la forte mobilisation de l'APLIMAP, de l'UNAN, de la SPPIO et des 3 mairies a permis d'en rester là jusqu'à aujourd'hui, grâce à nos victoires juridiques en première instance. Mais le jugement en notre défaveur du tribunal administratif de Bordeaux, conforté par l'avis du Conseil d'Etat qui n'a rien trouvé à y redire, ouvre la voie à l'implantation des 231 filières restantes.

L'avis du Conseil d'Etat crée de fait, une impasse juridico-administrative et ne répond pas aux demandes des citoyens. Le caractère inapproprié et néfaste d'un projet d'aquaculture industrielle surdimensionné (4 km de filières de la pointe des Saumonards à l'entrée du port du Douhet !) si proche de la plage reste entier : menace de déstabilisation accélérée d'un écosystème unique, déjà fragilisé par l'élévation du niveau de la mer, le renforcement de la houle et l'incidence accrue de tempêtes destructrices ; appauvrissement de la ressource nutritive pour les ostréiculteurs implantés en aval sur l'estran ; absurdité de l'accroissement de l'ostréiculture dans un espace exposé à un risque croissant de pollution ; entrave à la navigation de plaisance et à la pratique des sports nautiques, etc. Heureusement des solutions existent. Nous poursuivons le dialogue initié avec le Comité Régional de la Conchyliculture sur la base d'un éloignement des filières à plusieurs km des plages et de fort Boyard, seul moyen d'en réduire les impacts négatifs. Mais nous resterons vigilants et fermement opposés au projet actuel comme à tout projet démesuré, sans étude d'impact, imposé sans concertation aux habitants de l'île, aux plaisanciers et aux touristes. Enfin, nous avons mandaté nos avocats pour réexaminer l'ensemble du projet - élaboré il y aura bientôt 15 ans - à la lumière de l'évolution du droit français et européen."

Nous poursuivons donc nos démarches auprès du CRC. Les trois communes ont participé à l'assemblée générale d'APLIMAP et militent aussi pour un éloignement des filières.

APLIMAP, correspondant principal pour les 6 requérants auprès de Corine Lepage demande son avis sur l'intérêt d'une action éventuelle auprès de l'Europe. APLIMAP dispose aussi de "contacts" autres à Bruxelles et dans des organismes internationaux

Il faut rappeler que l'Europe est très favorable au développement de l'aquaculture, mais pas n'importe comment. Elle est très attachée aux règles qu'elle a édictées. Or de nombreuses irrégularités ont été relevées telle par exemple le fait que le dossier d'enquête publique ne comportait pas les avis négatifs de la DREAL et d'IFREMER, etc...

Jean Piveteau, VP UNAN-CM, chargé du dossier Maleconche